

Cette formation vous permettra d'inscrire vos activités dans le respect des notions juridiques fondamentales portant sur les fondations et fonds de dotation ainsi que sur le régime fiscal du mécénat.

 NIVEAU DÉBUTANT

 PORTEURS DE PROJETS, SALARIÉS DES FONDS ET FONDATIONS, AGENTS PUBLICS ET AUTRES PUBLICS

 UNE JOURNÉE 9H30 - 17H30 |
DÉJEUNER OFFERT PAR LE CFF

 CFF - 34 BIS RUE VIGNON ; 75009 PARIS

 780 €
680 € ADHÉRENTS CFF

Pas de prérequis, cependant, une première approche générale ou expérience du secteur des fondations et/ou association est bienvenue.

FORMATION JURIDIQUE

Fondations et fonds de dotation - les fondamentaux

CE QUE VOUS POURREZ APPRENDRE DANS CETTE FORMATION

- La notion de fondation et les spécificités des structures fondatives (par opposition à une association, une société commerciale).
- Les éléments de contexte et évolutions récentes (données chiffrées, création des FDD...), les sources législatives et réglementaires.
- Les principales étapes et procédures de création et les autorités compétentes.
- Les modes de fonctionnement **distributif | opérateur | mixte**.
- Les différentes formes juridiques et les principales différences et intérêts.
- La différence entre **fondation autonome** et **fondation sous égide**.
- La notion de **rescrit mécénat** et son intérêt (sécurisation et résultats favorables).

CE QUE VOUS POURREZ ACQUÉRIR EN TERMES DE COMPÉTENCES

- Définir la **notion juridique d'intérêt général** et ses critères au sens fiscal.
- Contribuer à la création et au **mode de fonctionnement de la fondation ou du fonds de dotation** (distributeur | opérateur | mixte).
- Disposer de repères sur l'**éligibilité d'une structure au régime fiscal du mécénat** et la pertinence de solliciter un **rescrit mécénat**.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Apports théoriques** : deux formateurs juristes.
- **Apports pratiques** : cas pratiques et exercices.
- Temps pédagogiques permettant les **échanges d'expériences** entre les participants et la création de réseau.

MODALITÉS D'EVALUATION

- **Évaluation des acquis** en fin de journée de formation sous forme de QCM.
- **Auto-évaluation** envoyée à J+45 sur la mise en œuvre des acquis et compétences.

Le programme

■ Introduction

■ Notions fondamentales

- objet des fondations et fonds de dotation
- différentes formes de fondations
- création d'une fondation ou d'un fonds de dotation

■ Régime fiscal du mécénat

- définition et éligibilité au régime fiscal du mécénat
- le rescrit fiscal

S'INSCRIRE

[https://www.centre-francais-fondations.org/
formations/](https://www.centre-francais-fondations.org/formations/)

Les formateurs



Marie Maurice

Après avoir exercé ses fonctions de juriste en droit des organismes à but non lucratif et droit de l'économie sociale et solidaire en cabinet d'avocats, et enseigné le droit des associations à l'université, Marie a rejoint le CFF en 2023.

Elle traite des problématiques juridiques et fiscales des OSBL, en particulier fondations et fonds de dotation, au sein de l'équipe juridique et plaidoyer du CFF.

CONTACTS

Sur le contenu et le programme :

Pierre Sagot, responsable communication et formation
pierre.sagot@centre-francais-fondations.org

Sur les formalités administratives :

Gaud Luneau, responsable administrative
gaud.luneau@centre-francais-fondations.org



Nicolas Mitton

Après 15 ans dans des fonctions de juriste, responsable juridique et lobbyiste, en entreprise et en cabinet d'avocats, impliqué dans l'ESS depuis 2013, Nicolas Mitton a rejoint le CFF comme responsable juridique et affaires publiques en septembre 2020.

Initialement spécialisé en droit des affaires et droits des sociétés, il traite désormais des problématiques juridiques et fiscales des fonds de dotation, des fondations et des OSBL.

LA JOURNÉE DE FORMATION
SERA RYTHMÉE PAR DES
TÉMOIGNAGES D'EXPERTS

